

PUBLICITE SUR SITE GEPL

SAISON 2021

Etabli entre l'Asbl. Groupement Equestre de la Province de Liège (G.E.P.L),
Rue des Prémontrés 12, à 4000 Liège
BE 0473.841.139
ci-après désigné le groupement

et

.....
TVA
ci-après désigné l'entreprise

et

.....
ci-après désigné le cavalier

pour la saison 2021, dans les conditions ci-après, réparties sur 2 pages :

1. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à s'acquitter d'une facture de 150 € HTVA dès envoi du présent contrat.

Le sponsor s'engage à fournir au groupement

un logo digitalisé de son entreprise
un lien éventuel donnant accès à son site professionnel
les coordonnées de contact de son entreprise

2. OBLIGATIONS DU GROUPEMENT

2.1. – Site Internet

2.1.1. – Le groupement dispose d'un site internet de 10 Mo à l'adresse <http://www.gepl.net> dont la fréquentation actuelle moyenne est de 800 pages vues par jour. L'entreprise y disposera d'une insertion publicitaire

Caractéristiques : Logo sur une page dédiée aux entreprises commerciales participantes ainsi qu'au moins un lien actif vers le site que l'entreprise propose

2.2. – Mention du partenariat à la signature du contrat, sur la Page Facebook du GEPL (3.200 membres)

3. DUREE DU PARTENARIAT

Le présent contrat de partenariat est conclu pour une saison de concours, prenant fin au 31 décembre 2021.

Fait à..... le

Pour l'entreprise,

Pour le G.E.P.L

Nom, prénom

IERACE Bruno, Président